

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LA CADIERE d'AZUR

Nombre de membres : L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX

En exercice 29

Présents: 19

Votants: 28

Le jeudi 29 septembre 2022

à: 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 22 septembre 2022

PRESENTS: Mmes – MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. - SERGENT C. –
ARLON D. - BONIFAY C. — DULIEUX I. - PARIS F. - GUERIN J. - F- JUANICO J. ALBERTO M. - M. BENOIT M. - MAGNALDI S.- VERHAEGHE M. - MAITRE F. –
- NALBONNE R. - - VIALA A. - VELASCO M.- GIANGRECO C. - COFFINET F. -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

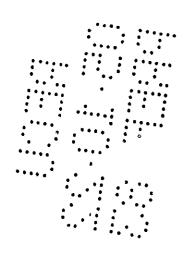
M. POUTET Joël	à	Mme PARIS Francine
Mme QUAGHEBEUR Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
Mme FAUVEL Anne-Marie	à	Mme JUANICO Jeanine
M. FERRAND Karim	à	Mme SERGENT Christine M
M. MARTINEZ Sébastien	à	M. JOURDAN René
M. BOUTEILLE Alain	à	M. DELEDDA Robert
M. PORTE Louis	à	Mme DULIEUX Isabelle
M. LAOUADI Boualem	à	Mme ARLON Daniel
M. SIMON Marcel	à	Mme COFFINET Florence

Absente excusée, non représentée : DOSTES Marie-Hélène

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

<u>DELIBERATION N°40/2022</u>: Approbation des conditions générales d'utilisation (CGU) et conditions de traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du règlement général sur la protection des données.



Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

La ville de la Cadière d'Azur va permettre aux demandeurs de saisir directement par voie électronique le service urbanisme de la Commune, via un guichet unique relié au logiciel d'urbanismes Car@ds et mis à disposition par la communauté d'agglomération sud sainte Baume (CASSB) pour les communes d'Evenos, Le Castellet, La Cadière et Signes.

Par le biais de cette saisine par voie électronique (SVE) les administrés pourront déposer en ligne les demandes de renseignements et d'autorisations d'urbanismes suivantes : DIA, CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, AT.

Pour la mise en place de ce télé service, il convient de valider par délibération :

- Les conditions générales d'utilisation (CGU) régissant l'utilisation du télé-service via le site internet officiel des communes d'Evenos, Le Castellet, La Cadière et Signes ;
- Les conditions de traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les membres de l'assemblée Monsieur le Maire entendu dans son exposé A l'unanimité des membres présents et représentés

- Article 1 Valident les conditions générales d'utilisation (CGU) régissant l'utilisation du télé-service via le site internet officiel des communes d'Evenos, Le Castellet, La Cadière et Signes;
- Article 2 Valident les conditions de traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES DEPOT EN PREFECTURE

LE ... 5.) 10 1 2022

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

LE 5/10/2022

Renight.

LE MAIRE

R.JOURDAN

LE MAIRE R. JOURDAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

